POLYBAU
POLYBAT
Prestations de formation pour les professionnels de l'enveloppe des bâtiments

Règlement intérieur du Polybau-Cube

Horaires d'ouverture

Enregistrement	dimanche	de 20 h 00 à 22 h 00	**L'accès n'est possible qu'à partir de cette heure-là**
Petit-déjeuner	lundi au vendredi	de 6 h 30 à 7 h 15	
Enregistrement	lundi au jeudi	de 16 h 30 à 20 h	**L'accès n'est possible qu'à partir de cette heure-là**
Silence nocturne		de 22 h à 6 h 30	

Numéro de téléphone : 071 552 59 07

Un certain niveau de compétences personnelles et sociales est attendu.

Application mobile JustIN

Pour accéder au Polybau-Cube, vous devez télécharger l'application mobile JustIN sur votre téléphone portable.
Pour cela, vous devez nous communiquer votre numéro de téléphone portable actuel.
Afin de garantir l'accès, votre téléphone portable doit être entièrement chargé.
Les demandes de modification de l'attribution des chambres ne peuvent être prises en compte que si elles sont communiquées au Polybau-Cube au moins 3 jours ouvrés avant le début des cours ou des stages interentreprises, pendant les horaires d'enregistrement.

Caution

Lors de l'enregistrement, une caution de 20 CHF vous sera demandée. Cette caution doit être versée à la direction du Polybau-Cube au plus tard le lendemain de votre arrivée. Tout retard de versement entraînera une retenue de 5 CHF. En cas d'infraction au règlement intérieur, une retenue sur la caution est à prévoir. Les dommages matériels importants vous seront facturés.

Comportement et ordre

- Veuillez veiller à l'ordre et à la propreté dans toutes les pièces et tous les locaux.
- Les équipements et installations doivent être utilisés avec soin.
- Tout dommage doit être signalé sans délai à la direction du Polybau-Cube ; la responsabilité incombe à la personne qui en est à l'origine.
- Veuillez maintenir l'ordre aux alentours du complexe et faire preuve de considération envers le voisinage !
- Chacun doit jeter ses déchets dans les poubelles prévues à cet effet.
- Toute personne qui ne jette pas ses mégots de cigarette et son snus dans les cendriers ou qui crache par terre s'expose à une retenue sur la caution.
- L'équipe de Polybau-Cube est autorisée à frapper à la porte d'une chambre et à y entrer.
- Vous devez vous conformer aux consignes de la société RUVOR MANAGEMENT AG ainsi qu'à celles de l'équipe Polybau-Cube.

Alcool / Drogues / Armes

Les drogues, l'alcool et toute autre substance addictive de quelque nature que ce soit (y compris celles prescrites par un médecin) sont interdits au Polybau-Cube. En cas de suspicion de possession de drogues, d'alcool ou de substances addictives, ainsi qu'en cas de suspicion de possession d'armes, la société RUVOR Management AG est habilitée à contrôler et à fouiller les effets personnels tels que les vêtements ou les bagages, et à confisquer les objets interdits. Une notification sera adressée à la direction de l'établissement, à l'entreprise formatrice et, si nécessaire, à l'autorité compétente (par exemple, la police cantonale)

Tabac

Interdiction de fumer et utilisation des cigarettes électroniques
Il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble du bâtiment. Cette interdiction s'étend également à l'utilisation des cigarettes électroniques (vapes), ainsi qu'à tous les appareils d'inhalation électroniques comparables.
Il est uniquement autorisé de fumer et de vapoter sur la terrasse près de la salle de détente.
Les détecteurs de fumée installés dans le bâtiment sont très sensibles et peuvent se déclencher dès la présence de fumée ou de vapeur (y compris celle provenant des cigarettes électroniques).
En cas de non-respect de l'interdiction de fumer ou en cas de comportement fautif entraînant le déclenchement d'un détecteur de fumée sans risque réel d'incendie, la personne responsable prendra en charge l'intégralité des frais qui en découlent, notamment les frais liés à l'intervention des pompiers.

Restauration

- Les repas doivent être pris exclusivement dans la salle commune (pas de vaisselle dans les chambres).
- Les aliments peuvent être conservés dans le réfrigérateur commun, à condition d'y apposer une étiquette. Celui-ci doit être vidé à la fin de chaque bloc de cours.
- Le café et les boissons chaudes en soirée coûtent 1 CHF ; ils doivent être réglés auprès de la direction de Polybau-Cube.
- La cuisine est à votre disposition tous les soirs de 16 h 30 à 19 h 30 pour la préparation des repas.
- À 19 h 30, la préparation des repas et le repas doivent être terminés, et la cuisine doit être laissée propre !
- La vaisselle doit être débarrassée, prélavée et rangée dans les paniers prévus à cet effet. TOUTES les casseroles doivent être lavées et rangées avant le repas. Après le repas, la table doit être débarrassée et nettoyée.

Chambres

- Il est strictement interdit de manger quoi que ce soit dans les chambres. En cas de non-respect de cette règle, une retenue sera effectuée sur la caution
- Les occupants de chaque chambre sont responsables de leur chambre. Les bagages doivent être rangés de manière à laisser le sol dégagé (afin de permettre au service de nettoyage de passer l'aspirateur).
- Les lits doivent être faits avec le linge de lit prévu à cet effet dès l'emménagement dans la chambre.
- Vous devez respecter l'attribution des chambres.
- L'équipe Polybau-Cube est habilitée à effectuer des contrôles dans les chambres et à constater toute salissure excessive ainsi que tout non-respect du règlement intérieur.
- Le dernier jour, le linge de lit doit être retiré (le protège-matelas reste en place) et déposé dans le chariot à linge situé dans le couloir. En principe, aucun linge de toilette n'est mis à disposition. Dans des cas exceptionnels, celles-ci peuvent être empruntées moyennant un montant de 5 CHF.
- L'utilisation de cafetières ou de bouilloires électriques dans les chambres est interdite.
- Il est interdit d'allumer des bougies, des bâtons d'encens ou tout autre produit similaire.

Les chambres doivent être libérées à la fin du bloc ou du stage, conformément aux horaires de départ, et les bagages doivent être emportés. En cas de non-respect de ces horaires, aucune caution ne sera remboursée. Le vendredi de la première semaine de cours, le Polybau-Cube est fermé après le petit-déjeuner. L'accès après la fin des cours n'est plus autorisé.

Départ à la fin des cours

Départ 3e étage	06 h 40 - 07 h 00
Départ 1er et 2e étages	07 h 00 - 07 h 10
Fin des cours	07 h 00 - 07 h 10

Ordinateurs portables / radio / télévision / lecteurs MP3, etc.

Ces appareils ne doivent être utilisés qu'à un volume modéré. Tout manquement à cette règle entraînera la confiscation de ces appareils. Le propriétaire est responsable des ordinateurs portables qu'il apporte.

Internet

Nom du réseau :	polybau_cube
Mot de passe :	polybau_cube

L'utilisation et l'accès à Internet sont autorisés. L'accès aux sites à caractère pornographique, violent ou d'extrême droite est interdit. Les connexions sont surveillées (enregistrées).

Salle de loisirs

La salle de loisirs doit être maintenue propre. Une télévision, un baby-foot et une table de ping-pong sont à votre disposition.
La salle est ouverte du lundi au jeudi de 16 h 30 à 22 h 00, puis fermée

Vidéosurveillance

Tous les espaces communs font l'objet d'une vidéosurveillance.
Les contrôles sont effectués par la société RUVOR MANAGEMENT AG.

Visites

Aucune visite extérieure n'est autorisée.
Tout manquement au règlement intérieur peut entraîner des sanctions.
En cas d'infraction grave au règlement intérieur, vous serez expulsé de l'établissement. La direction de l'école ainsi que l'entreprise formatrice en seront informées.

L'équipe Polybau-Cube